

CHAPITRE XI.

LATIN LITTÉRAIRE DE ROME. SA FORMATION ET SA CHUTE COMME LANGUE PARLÉE.

Etudes sur la nature du latin de Rome. — Travaux des anciens et des modernes. — Les anciens considéraient Rome comme une ville grecque, et le latin de Rome comme dérivé du grec. — Opinions et preuves. — A quelle époque la langue latine de Rome commença à être modelée sur le grec. — Eléments italiens de ce latin. — Ses éléments grecs. — Environ trois mille mots grecs y sont introduits. — Par qui et à quelle époque ? — Le vocabulaire latin est donc grec en grande partie. — La grammaire latine se façonne sur la grecque. — Ce travail commence à Plaute et à Térence. — Etudes grecques à Rome. — Abus du grec. — Néanmoins ce latin, fait à l'image du grec, ne dépasse pas les limites de la société lettrée, formée par les écoles publiques. — Organisation de l'enseignement à Rome. — Lois des empereurs à ce sujet. — Hors de Rome, le latin est une langue écrite, non généralement parlée. — Il disparaîtra avec la société aristocratique de Rome. — C'est par la chute de cette société, non par l'invasion des barbares, que le latin a disparu comme langue parlée. — Les gouvernements barbares ont tous maintenu le latin comme langue écrite. — Dispersion de la société aristocratique de Rome. — Invasions d'Alaric, de Genseric et de Totila. — La ville est pillée, la population est dispersée, les monuments sont détruits. — Rome, abandonnée, est peuplée par les bêtes fauves. — Les Romains chassés, elle est repeuplée et rebâtie par des populations de toute l'Italie. — On n'y parle plus latin, mais italien. — Poète anonyme du VI^e siècle qui constate cet état de choses, — Délivrées du joug de Rome, les nationalités et les langues celtiques se réveillent. — Renaissance et culture des patois, en Italie, en Gaule et en Espagne.

Nous allons rechercher et préciser dans ce chapitre les principes constitutifs du latin littéraire de Rome, et indiquer les causes, selon nous jusqu'ici méconnues, qui amenèrent sa chute comme langue parlée.

La nature et l'origine du latin de Rome ont été, depuis vingt siècles, l'objet des travaux des érudits, mais c'est surtout depuis le seizième siècle qu'elles exercent leur sagacité. Langue officielle et sacrée du catholicisme occidental, c'est-à-dire langue des saintes Ecritures, des conciles, des Pères, du droit canon et de la liturgie, le latin a profondément pénétré nos sociétés modernes, à l'éducation desquelles il préside, et auxquelles il ouvre le sanctuaire vénérable des lettres antiques.

Les philologues romains avaient naturellement et les premiers étudié le génie de la langue latine ; et tous, Ennius, Varron, Denys d'Halicarnasse, Quintilien, Festus, Macrobe, Diomède, avaient unanimement constaté son étroite parenté avec le grec. Les princes de l'érudition moderne, Joseph Scaliger, Samuel Bochart, et, de notre temps, Niebuhr, ont professé la même doctrine.

Cependant la critique s'est ouvert d'autres voies ; l'étude des langues vivantes de l'Europe et de l'Asie a révélé en elles certains liens qui les rattachent au latin ; et, exagérant l'importance de ces rapports, d'ailleurs incontestables, des savants fort respectables ont voulu faire dériver le latin, mort depuis plus de mille ans, de ces langues encore en ce moment pleines de vie. Ainsi, Cluvier l'a fait venir de l'allemand ; Georges Stienhelm, du suédois ; l'Anonyme Aquilonius, du danois ; Scriccius, du celte. En ce moment, une partie notable de la philologie allemande considère le latin comme beaucoup plus ancien que le grec, et prétend le rattacher directement au sanscrit (1).

Nous croyons fermement que Cluvier, malgré son immense érudition, a ouvert une voie stérile, et que la philologie allemande poursuit actuellement des chimères.

La confusion que nous venons d'indiquer a une cause bien simple ; la question est, selon nous, mal posée.

Qu'il y ait dans la langue latine beaucoup de mots qu'on trouve également dans le sanscrit, dans le celte, dans l'étrusque, cela est évident, et nous l'avons déjà montré. Qu'il y ait encore beaucoup de mots qu'on trouve également dans le danois, dans le suédois, dans l'allemand, cela n'est pas douteux. Il y a ainsi dans chaque idiome une certaine mesure de termes communs à toutes les langues, comme il y a dans chaque nation un certain nombre de caractères propres à l'humanité ; mais une langue peut avoir emprunté un très grand nombre de termes à une autre, et en différer profondément.

La langue anglaise est, sous nos yeux, un exemple frappant de cette vérité. Max Müller a constaté, avec Sharon Turner, que les deux tiers de ses mots sont normands (2), c'est-à-dire gaulois ; et cependant la langue anglaise, qui est, avec le flamand et le hollandais, un dialecte de l'ancien anglo-saxon, appelé encore bas-allemand, ou *Platt-Deutsch*, est séparée par l'abîme de sa grammaire de tous les dialectes de la Gaule.

Hervaz, qu'on pourrait appeler le Georges Cuvier de la philologie, a indiqué les véritables principes du classement des langues. Ce qui

constitue une famille de langues semblables, ce n'est ni la communauté d'un certain nombre de termes, ni la parité d'un certain nombre de sons ; c'est l'identité de la structure. La personnalité d'une langue se résume donc dans sa grammaire.

« L'art avec lequel chaque langue dispose ses termes, dit le grand philologue, ne dépend pas de l'invention des hommes, encore moins de leur caprice : il est propre à chaque langue, et il constitue son génie (3). »

C'est précisément en se fondant sur les rapports naturels et pour ainsi dire physiologiques des langues que les critiques romains avaient remarqué et constaté l'étroite parenté du latin de Rome et du grec.

Langue et nation sont deux termes corrélatifs, car tout peuple qui a une nationalité propre a par cela même une langue distincte, qui en fait partie. Rechercher la nature du latin de Rome, c'est donc rechercher la nationalité des Romains.

Les témoignages les plus généraux et les plus authentiques de l'histoire se réunissent pour établir que les Romains de Rome, nous ne disons pas les Romains des tribus rustiques, étaient en grande majorité Grecs d'origine.

Celui qui a le mieux connu les antiquités romaines est incontestablement Denys d'Halicarnasse, qui en a écrit l'histoire après l'avoir étudiée dans les écrits de Varron, de Caton, de Q. Fabius, de Lucius Cenci, ainsi que dans les archives si riches et dans la conversation si instructive des lettrés que Rome possédait sous Auguste.

Or le témoignage de cet historien est tout ce qu'il y a de plus formel.

« Les nations qui les premières se fixèrent à Rome, dit-il, étaient grecques ; c'étaient des colonies détachées des peuples les plus illustres, et non, comme quelques-uns le prétendent, des barbares et des vagabonds (4). »

Un peu plus loin, Denys d'Halicarnasse ajoute :

« Les fondateurs de Rome n'étaient pas des barbares, mais des Grecs, arrivés de diverses contrées de la Grèce (5). »

Dans les détails qui précèdent ces affirmations générales et qui leur servent de fondement, Denys d'Halicarnasse place sur le Palatin les premières colonies grecques qui concoururent à la fondation de Rome. Tite-Live complète ces données en plaçant sur le Caelius les habitants

d'Albe, conduits à Rome après la destruction de leur ville, et qui étaient aussi de race grecque (6). A cette population primitive se joignirent les colons grecs de Cénine et de Crustumerie, réunis aux Romains au nombre de trois mille hommes libres, et inscrits dans les tribus (7).

A côté de ces premiers habitants de Rome, qui étaient de purs Grecs, furent placés, savoir : les Sabins au Capitole et des Latins vaincus sur l'Aventin (8).

Rien n'est donc mieux établi que ces origines des premiers Romains, auxquels l'historien d'Halicarnasse consacre les premiers et les derniers chapitres de son 1^{er} livre, résumant le tout par cette observation : « Les Romains doivent au commerce des étrangers de mal prononcer leur langue ; mais *dans tout le reste ils ont conservé le caractère et le génie des Grecs.* »

Du reste, dans les questions qui touchent à la nationalité des peuples l'histoire n'a pas de plus sûr et de meilleur auxiliaire que la philologie ; et ce qui prouve qu'en effet les Romains étaient des Grecs, c'est que leur langue était de nature réellement grecque.

Sur ce point les témoignages sont nombreux, considérables et unanimes, car l'antiquité n'offre pas la trace d'un doute à cet égard.

Ennius, Calabrais, qui vivait entre les années 249 et 169 avant l'ère vulgaire, donnait aux Romains le nom de Grecs, appellation que Festus explique de la manière suivante :

« Lorsque Ennius disait que les Romains étaient des Grecs, cela ne voulait pas dire que les Romains parlaient grec, puisque Romulus, fondateur de la ville, parlait latin ; mais bien qu'autrefois la langue grecque était la même que la latine, avec un léger changement dans la prononciation (9). »

Ce passage confirme pleinement les témoignages historiques. Dès l'origine de Rome, quelques-uns des éléments de sa population parlaient une langue entièrement semblable à celle des Grecs ; ce qui ne pouvait avoir lieu que parce que cette partie de la population était grecque. Ennius fait donc allusion aux colonies d'Arcadiens et d'autres habitants du Péloponnèse qui avaient concouru à la fondation de Rome, selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse, et dont la tradition religieuse et politique attribuait la conduite à Enée, à Hercule et à Evandre.

Sous Auguste, la critique constatait encore dans la langue des Romains la présence de ces éléments grecs, compliqués d'éléments latins, comme du temps d'Ennius ; et Denys d'Halicarnasse, si bon juge en cette matière, puisqu'il écrivait après un séjour de vingt-deux ans à Rome, caractérisait ainsi le latin littéraire :

« La langue que parlent les Romains n'est ni tout à fait barbare, ni absolument grecque ; elle est un mélange de l'une et de l'autre, et se rapproche surtout du dialecte éolique (10). »

Lorsque Denys s'exprimait ainsi, la langue cultivée de Rome était dans tout son éclat. Elle avait grossi son vocabulaire des éléments italiens, fondus dans l'unité romaine ; on y trouvait des mots marse, samnites, étrusques, ombriens, ibériens, celtes ; c'était là ce qui constituait sa partie *barbare*, c'est-à-dire ce qui l'empêchait d'être absolument grecque. On sait en effet qu'aux yeux des Grecs le langage italien était *barbare* ; Plaute dit dans *l'Asinaire* :

Demophilus scripsit ; Marcus vortit barbare (11).
Démophile l'écrivit ; Marc l'a traduite *en barbare*.

Ailleurs, pour dire « en Italie », Plaute dit : *in Barbaria* (12).

Cependant, Denys avoue que le mélange d'éléments italiens avec les éléments grecs constitutifs du latin littéraire n'avait eu d'autre effet sur les Romains que de les empêcher « de prononcer correctement tous les mots (13) ».

Avant d'arriver au témoignage décisif des grammairiens les plus éminents, tels que Quintilien, Macrobe et Diomède, rappelons cette observation de Suétone : « Autrefois, Rome n'usait pas de sa grammaire actuelle (...) : les plus anciens poètes et orateurs étaient à moitié grecs (14). »

L'opinion de Quintilien sur la prééminence des éléments grecs dans le latin littéraire est formelle. Voici comment il l'exprime :

« Ou les mots sont latins, ou ils sont étrangers. Ma division a surtout en vue la langue grecque, car la romaine en dérive pour sa plus grande partie, et nous employons même des mots qui sont manifestement grecs (15). »

Un peu plus loin, il ajoute : « Nous avons emprunté un grand nombre de mots à la langue grecque, surtout ceux qui se déclinent conformément au dialecte éolique, qui est celui auquel notre langue ressemble le plus (16). »

Quoique la question soit déjà résolue avec toute la clarté désirable, Macrobe, qui vivait sous Théodose le Jeune, ajoute encore à la solution plus de précision et de netteté.

« La nature des choses, dit-il, a établi une très étroite parenté entre la langue grecque et la langue latine ; car, à l'exception de l'article, que le grec possède seul, elles ont les mêmes parties du discours, presque les mêmes règles, les mêmes figures et les mêmes constructions ; si bien que celui qui a appris les règles de l'une ou de l'autre, connaît à peu près celles de toutes deux (17). »

Le grammairien Diomède, par lequel nous terminerons cette série d'observations relatives à la nature grecque de la langue romaine, traite le sujet en bien peu de mots ; il voit le latin tout entier dans le grec, et il se borne à noter les exceptions par lesquelles son caractère propre s'accuse.

« Quoique la langue latine, dit-il, semble découler absolument du grec, il y a néanmoins en elle, soit par l'effet de licences qu'a autorisées l'usage, soit par des propriétés dérivées de sa propre nature, certains détails qu'on appelle des latinismes (18). »

En résumé, la tradition historique la plus positive présente Rome comme ayant été primitivement fondée par des Grecs, venus du Péloponnèse. La philologie corrobore et confirme cette tradition, en présentant la langue de Rome comme ayant une nature manifestement grecque, ce qui n'aurait pas pu être si les premiers Romains eux-mêmes n'avaient pas été des Grecs.

Sans doute des éléments italiens nombreux se trouvaient mêlés à la langue de Rome, par les Latins, par les Sabins, par les Etrusques, inscrits dès l'origine dans les tribus, ou établis dans l'enceinte même de la ville ; mais c'est l'élément grec qui était le dominant, puisque c'est lui qui, dans le travail de la culture, va imposer sa grammaire, c'est-à-dire son génie.

Dans les pays où des langues d'une nature différente sont en lutte et finissent par contracter une certaine alliance, ce n'est pas celle qui fournit le plus de mots qui l'emporte, mais celle qui fait prévaloir sa grammaire, ou son moule. Ainsi, en Angleterre, les dialectes gaulois des tribus antérieures à la conquête des Anglo-Saxons ont maintenu leur vocabulaire presque tout entier, que l'invasion normande de Guillaume est venue enrichir encore ; et cependant la langue anglo-saxonne est restée la maîtresse, parce qu'elle a imposé définitivement

sa grammaire, aux règles de laquelle tous les mots gaulois d'origine ont dû se plier.

La prédominance de la grammaire grecque dans la langue de Rome est donc la preuve la plus irréfutable de la nationalité grecque des premiers Romains.

C'est faute d'avoir bien saisi la nature grecque de la langue de Rome que les plus habiles historiens n'ont pu parvenir à comprendre et à expliquer en quoi avait consisté la culture qui la sépara du latin du Latium, et par quels moyens simples, naturels et logiques s'opéra sa chute, comme langue parlée (19).

Ce sont précisément ces deux points importants que nous allons aborder.

Et d'abord, comment s'opéra la formation du latin littéraire de Rome ?

Il y a toujours un rapport intime et nécessaire entre l'état moral d'un peuple et l'état de sa langue ; et lorsque la langue s'épure et se régularise, c'est une preuve infaillible que le peuple se civilise. L'époque où les Romains cultivèrent leur langue répond donc à celle où ils cultivèrent leur esprit, et la direction qu'ils imprimèrent à leur grammaire indique clairement celle que prenaient leurs idées.

Deux choses s'imposent nécessairement à une société qui développe l'horizon de ses connaissances ; c'est d'abord de proportionner le vocabulaire de sa langue aux notions qu'elle acquiert ; c'est ensuite d'introduire dans sa grammaire la méthode et la clarté nécessaires à l'exposition correcte des idées.

Telle est la double opération à laquelle, une fois les Gaulois soumis, Pyrrhus et Annibal chassés, la puissance des successeurs d'Alexandre abattue en Grèce et en Asie, les Romains vont se livrer, comme pour proportionner leur culture intellectuelle à la grandeur de leur domination.

Ce n'est guère qu'après la deuxième guerre de Macédoine, la chute de Persée et l'étalage éblouissant des merveilles de l'Asie, promenées dans Rome pendant le triomphe de Paul Emile, que la grande révolution morale, commencée par la chute de Carthage, poursuivit rapidement sa marche, et s'accomplit dans les lettres comme dans les esprits. A partir de cette époque la langue latine de Rome se nourrit de la moelle de la langue grecque ; mais jusque-là elle ne s'était développée qu'à l'aide des divers vocabulaires de l'Italie.

L'enseignement classique, en nous apprenant la langue latine, nous a laissé ignorer le nombre considérable d'éléments qui lui étaient communs avec les dialectes ambiants. On ne nous a pas dit que la plupart des substantifs usuels de cette langue étaient sabins, ombriens, samnites, osques, étrusques, gaulois ; comme les étrangers qui parlent la langue française ignorent que les deux tiers de ses mots sont aussi bourguignons, lorrains, wallons, picards, normands, auvergnats, provençaux, gascons ou bas-bretons.

Cependant, pour bien comprendre la culture que va recevoir le latin de Rome, il n'est pas sans utilité de dresser, dans une certaine mesure, comme un état de la nationalité des diverses parties de son vocabulaire primitif.

C'est le caractère de tout dialecte d'avoir un vocabulaire composé de deux parties distinctes ; l'une lui est commune avec la langue générale à laquelle il appartient ; l'autre lui est exclusivement propre et constitue son individualité, avec un accent local et une prosodie spéciale. Les grammairiens ont généralement accepté la définition du dialecte conçue en ce sens par saint Clément d'Alexandrie (20).

Le vocabulaire du latin primitif avait donc ses deux parties distinctes ; l'une locale, l'autre étrangère. « Les termes de notre langue, dit Varron, ne viennent pas tous de notre patois (21). »

Conversant un jour à Rome avec le célèbre cardinal Mezzofanti, nous appelâmes son attention sur cette particularité du latin d'avoir la plupart de ses mots doubles : pour raisin, il a *uva* et *racemus* ; pour chat, *catus* et *felis* ; pour cheval, *equus* et *caballus* ; pour pluie, *pluvia* et *imber*. Le cardinal, dont la mémoire était prodigieuse, dressa immédiatement comme un vocabulaire complet à l'appui de cette observation.

Eh bien, de ces deux mots l'un est souvent latin ; l'autre est toujours gaulois, ou italien, ou bien il appartient à ce grec pélasgique, errant, qui remplit tous les dialectes de la France.

Nous avons déjà dressé un tableau des mots latins qui étaient en même temps ombriens, osques ou étrusques, et qui par cela même appartenaient à tous les patois de la Gaule ou de l'Espagne. Varron fait observer que les Romains avaient emprunté les noms des poissons aux Grecs, et les noms des fruits et des légumes soit aux Grecs, soit aux étrangers (22) ; et il ajoute que beaucoup de noms de vêtements étaient gaulois (23).

Les Sabins, qui s'étaient établis parmi les Romains dès les premières années de la fondation de Rome, avaient apporté un contingent considérable de mots à la langue latine. *Crepusculum*, crépuscule ; *casus*, vieux ; *porcus*, porc ; *hircus*, bouc ; *lixula*, lessive ; *idus*, ides (24) ; *muleta*, amende (25) ; *curis*, lance (26) ; *terenus*, tendre (27) ; *nero*, brave (28), étaient sabins. Chose remarquable, les Sabins avaient encore apporté aux Romains la notion et le nom de la plupart de leurs dieux, Feronia, Minerva, Hercules, Vesta, Salus, Fortuna, Fides, Jovis, Saturnus, Luna, Termen, Diana, Quirinus (29).

Lanuvium avait aussi son dialecte, qui avait fourni au latin *immane*, funeste, énorme, de *mane* favorable, propice (30) ; et Praeneste y avait glissé le sien en assez grande abondance pour provoquer les moqueries de Plaute (31) et les colères de Lucilius (32).

La part des divers dialectes antiques de l'Italie dans le latin était donc considérable, et elle explique les rapports frappants du latin avec les dialectes italiens modernes, comme la ressemblance du patois actuel du Latium avec ceux de l'Ombrie, de la Sabine, de la Pouille et de la Toscane.

Mais la part du grec dans le latin était énorme, et elle tenait à deux causes, comme elle remontait à deux époques.

L'invasion du grec dans la langue latine étant, d'après le témoignage unanime des grammairiens, l'événement capital de son histoire, il était nécessaire à l'objet de ce livre d'en constater la certitude, d'en mesurer l'étendue et d'en assigner la date.

Combien de mots purement grecs y a-t-il dans la langue latine ? Par quels écrivains, c'est-à-dire à quelle époque y ont-ils été introduits ? — Telles étaient les deux questions qui s'imposaient à la thèse ayant pour objet de démontrer qu'en effet la langue latine s'est modelée sur la langue grecque, qu'elle est devenue par la culture des écoles comme un dialecte grec, afin que cette thèse acquit la certitude d'un fait matériellement démontré.

Nous nous sommes mis en mesure, par un travail fort simple, de donner à ces deux problèmes une solution précise et rigoureuse. Sur les vingt-quatre lettres dont se compose l'alphabet grec, nous avons compté avec soin les mots que les douze premières ont données à la langue latine, et nous sommes arrivé au résultat suivant :

L'alpha a donné à la langue latine	239 mots.
Le bêta	74 »
Le gamma	36 »
Le delta	57 »
L'épsilon	86 »
Le dzêta	15 »
L'êta	17 »
Le thêta	36 »
L'iota	38 »
Le kappa	201 »
Le lambda	71 »
Le mu	177 »
Total	1,107 »

Nous garantissons l'exactitude de ce chiffre, l'ayant relevé nous-même, avec toute l'attention dont nous sommes capable et que la question demandait (33). Nous avons exclu les noms de la mythologie, de la géographie et de l'histoire, nous bornant aux termes de la langue usuelle, ainsi qu'à ceux de la langue des lettres, des arts et des sciences.

En supposant, ce qui peut être considéré comme exact, que les douze dernières lettres de l'alphabet grec aient donné autant de mots que les douze premières à la langue latine, celle-ci a donc emprunté au vocabulaire de la Grèce un peu plus de deux mille deux cents mots, chiffre qui s'élèverait largement à trois mille si l'on y ajoutait les noms de l'histoire, de la géographie et de la mythologie, que les Romains, élèves des Grecs, avaient reçus d'eux.

Ainsi, l'assertion de Quintilien et des autres critiques est pleinement justifiée ; la plupart des mots latins viennent du grec ; bien plus encore, la plupart des mots latins sont purement grecs, suivant cette parole : *confessis quoque graecis utimur verbis* ; et toute la différence se réduit, comme le dit Festus, à une légère différence dans la prononciation, *parum prolatione mutata*.

L'importance de cette question nous paraissant justifier l'emploi d'une page ou deux de plus, nous allons mettre le lecteur à même d'apprécier cette invasion du grec dans le latin en empruntant seulement six exemples à chacune des douze lettres. Ces exemples montreront que ce n'est pas seulement aux mots déclinés suivant le mode éolique, comme l'affirme Quintilien, mais aux mots appartenant à toutes les déclinaisons que le latin a fait ses emprunts.

(Je prie les hellénistes de bien vouloir m'excuser : je n'ai pas trouvé le moyen d'accentuer les termes grecs. G. G.)

GREC.	LATIN.	FRANÇAIS.
A.		
Αιθηρ, ερος (ο).	Aether, eris, masc.	Ether.
Αγημα, ατος (το).	Agema, atis, neutr.	Bataillon d'élite.
Απαθεια, ας (η).	Apathia, ae, fém.	Apathie.
Αμνεστια, ας (η).	Amnestia, ae, fém.	Amnistie.
Αναλογος, ου, ον.	Analogus, a, um.	Analogue.
Ασκαυλης, ου (ο).	Ascaules, is, masc.	Joueur de cornemuse.
B.		
Βαλανος, ου (ο).	Balanus, i, masc.	Gland.
Βαραθρον, ου (το).	Barathrum, i, neutr.	Gouffre.
Βασις, εως (η).	Basis, is, fém.	Base.
Βοτρυων, ωνος (ο).	Botryon, onis, masc.	Grappe, raisin.
Βραχιων, ονος (το).	Brachium, ii, neutr.	Bras.
Βωλος, ου (η).	Bolus, i, masc.	Boule.
Γ		
Γαλη, ης (η).	Gale, es, fém.	Belette.
Γαργαριζω, verb.	Gargarizo.	Je gargarise.
Γαλεωτης, ου (ο).	Galeotes, es, masc.	Lézard.
Γαυσαπης, ου (ο).	Gausape, is, masc.	Couverture de laine.
Γενεσις, εως (η).	Genesis, is, fém.	Naissance.
Γιγας, αντος (ο).	Gigas, antis, masc.	Géant.
Δ.		
Δαψιλως, adv.	Dapsilè.	Copieusement.
Διαδημα, ατος (το).	Diadema, tis, neutr.	Diadème.
Διοπετης, ης (η).	Diopetes, is, fém.	Rainette.
Δοκος, ου (ο).	Docus, i, masc.	Poutre.
Δραμα, τος (το).	Drama, tis, neutr.	Drame.
Δυναμις, εως (η).	Dynamis, is.	Force, qualité.
E.		
Ειδωλον, ου (το).	Idolum, i, neutr.	Idole, image.
Εμποριον, ου (το).	Emporium, ii, neutr.	Marché.
Εφηβος, ου (ο).	Ephesus, i, masc.	Pubère.
Επιστολη, ης (η).	Epistola, ae, fém.	Lettre.
Εποψ, οπος.	Epops, opis, masc.	Huppe, oiseau.
Ερεικη, ης (η).	Erica, es, fém.	Bruyère.
Ζ.		
Ζεα, ας, η.	Zea, ae, fém..	Froment.
Ζηλος, ου (ο).	Zelus, i, masc.	Zèle.
Ζεμα, ατος (το).	Zema, ae, fém.	Vase, pot au feu.
Ζηλωτης, ου (ο).	Zelotes, is, masc.	Jaloux.
Ζιζανιον, ου (το).	Zizanium, ii, neutr.	Folle avoine.
Ζωνη, ης (η).	Zona, ae, fém.	Ceinture.

GREC.	LATIN.	FRANÇAIS.
H.		
Ηρωσ, ωος (ο).	Heros, ois, masc.	Héros.
Ηχω, ους (η).	Echo, us, fém.	Echo.
Ημερις, ιδος, η.	Hemeris, idis, fém.	Chêne à gland comestible.
Ημινα, ης (η).	Hemina, ae, fém.	Hémine, mesure.
Ηπαρ, ατος (το).	Hepar, atis, neutr.	Foie.
Ηρωις, ιδος (η).	Herois, idis, fém.	Héroïne.
Θ.		
Θαλεια, ας (η).	Talia, ae, fém.	Talle, rejeton.
Θεατρον, ου (το).	Theatrum, i, neutr.	Théâtre.
Θαλαμος, ου (ο).	Thalamus, i, masc.	Chambre à coucher.
Θεωρια, ας (η).	Theoria, ae, fém.	Théorie.
Θησαυρος, ου (ο).	Thesaurus, i, masc.	Trésor.
Θιασος, ου (ο).	Thiasus, i, masc.	Danse.
I.		
Ιατρος, ου (ο).	Iatrus, i, masc.	Médecin.
Ιβηρις, ιδος (η).	Iberis, idis, fém.	Cresson.
Ιεραξ, ακος (ο).	Hierax, acis, masc.	Epervier.
Ιλαρος, α, ον.	Hilarus, a, um.	Joyeux.
Ιστορια, ας (η).	Historia, ae, fém.	Histoire.
Ιυγξ, υγγος (η).	Iynx, iynxis, fém.	Bergeronnette.
K.		
Καλαθος, ου (ο).	Calathus, i, masc.	Panier d'osier.
Καννα, ης (η).	Canna, ae, fém.	Canne, roseau, mesure.
Καρα, indéclin. (το).	Cara, ae, fém.	Tête.
Κιναρα, ας (η).	Cinara, ae, fém.	Artichaut.
Κλεπτης, ου (ο).	Clepta, ae, masc.	Voleur.
Κροταλον, ου (το).	Crotalum, i, neutr.	Castagnette.
Λ.		
Λακκος, ου (ο).	Lacus, i, masc.	Lac.
Λατρις, ιος (η).	Latris, idis, fém.	Servante.
Λειος, α, ον.	Leus, a, um.	Lisse, poli.
Λειμαξ, ακος (η).	Limax, acis, masc.	Limaçon.
Λυχνος, ου (ο).	Lychnus, i, masc.	Lanterne.
Λυνξ, λυγκος (ο).	Lynx, lyncis, masc.	Lynx.
M.		
Μηχανη, ης (η).	Machina, ae, fém.	Machine.
Μανδρα, ας (η).	Mandra, ae, fém.	Etable.
Μεταλλον, ου (το).	Metallum, i, neutr.	Minerai, métal.
Μωρος, η, ον.	Morus, a, um.	Sot, imbécile.
Μυωψ, οπος (ο).	Myops, opis, masc.	Myope.
Μοσχος, ου (ο).	Muscus, i, masc.	Mousse.

Ce tableau montre que le grec est entré dans le vocabulaire latin sans altération, sans déguisement. Les mots restent les mêmes dans les deux langues, avec un petit changement dans la prononciation. Et si l'on songe que trois mille mots environ y avaient pénétré dans l'espace compris entre la mort de Sylla et la mort d'Auguste, on comprend aisément cette réflexion de Quintilien : « Le latin est presque entièrement changé depuis quelque temps (34) », et cette autre de Festus : « Le parler latin a pris son nom du Latium ; cet idiome est aujourd'hui tellement changé que c'est à peine s'il en reste quelque partie originale (35). »

La question de savoir si le vocabulaire latin s'est grossi dans une proportion considérable avec le vocabulaire grec est donc vidée; la moitié au moins des mots latins étaient grecs; car si l'on ne tient pas compte des termes composés ou dérivés, une langue même littéraire n'a guère plus de cinq à six mille mots primitifs et fondamentaux. Les langues usuelles des peuples agricoles et pasteurs n'en ont pas en général plus de deux mille.

Reste donc la question de savoir à quelle époque ces mots grecs ont pénétré en si grande abondance dans la langue latine ; ce qui se réduit à savoir par quels écrivains ils ont été employés. L'excellent lexique de Facciolati et de Forcellini permet de répondre catégoriquement à ce problème ; car on sait qu'il donne, avec chaque mot, un passage des auteurs qui s'en sont servis. Or, voici le résultat que cet examen a permis de constater.

Les mots grecs ont été introduits presque en totalité par Cicéron et par les auteurs qui l'ont suivi, depuis Auguste jusqu'à Trajan. Virgile, Horace, Ovide, Properce, Tite-Live, Pline le naturaliste sont, avec Cicéron, ceux qui ont puisé le plus largement dans le trésor de la langue grecque.

Les quantités introduites par les vieux poètes ou par les vieux prosateurs qui travaillèrent avec le plus d'éclat à la formation de la langue latine sont insignifiantes. Dans les onze cents mots fournis par les douze premières lettres de l'alphabet grec, Ennius en a deux ; Plaute, trente-cinq ; Caton, treize ; Térence, quatre, et Lucrèce, cinq.

Nous connaissons maintenant le procédé à l'aide duquel le latin de Rome a formé son vocabulaire. Initiés par la victoire aux lettres, aux arts, à la civilisation de la Grèce et de l'Asie, les Romains furent jaloux de s'en approprier les idées. De là pour eux la nécessité de chercher des mots nouveaux pour formuler des notions jusqu'alors inconnues.

Tant qu'ils restèrent pauvres et austères, vivant de l'agriculture, comme Curius et Caton, ils avaient assez de la langue des laboureurs et des pâtres, qui rendait fidèlement les impressions de leur farouche dignité. Ennemis des longs discours et des circonlocutions oisives ou cauteleuses, ils parlaient droit, comme ils agissaient ; et les verbes de leurs vieux traités avec les vaincus n'avaient que trois temps : l'infinitif, pour exprimer la nature générale des actes (36) ; l'impératif, pour le présent, qui appartenait à leur volonté ; le prétérit, pour le passé, qui n'appartenait plus qu'à Dieu.

Mais quand l'or du monde soumis eut apprivoisé leurs yeux et leurs âmes ; quand les arts de la Grèce leur eurent révélé un monde nouveau, réservé aux intelligences ; quand le luxe de l'Asie eut amolli leurs cœurs et dénoué leurs ceintures ; las de combattre, repus de triomphes guerriers, maîtres du monde où leur regard ne voyait plus d'ennemis, ils voulurent être initiés à des jouissances nouvelles et plus pures : les manuscrits, les tableaux, les vases ciselés formèrent désormais la partie la plus précieuse de leurs dépouilles opimes ; et ils lavèrent le sang de leurs mains pour dérouler avec une avidité respectueuse les papyrus où s'étaient épanchées les rêveries des poètes et les théories des philosophes.

Pour pénétrer dans ce monde encore inexploré, il fallait une initiation préalable qui en ouvrît les portes et qui en dévoilât les mystères. Cette initiation, c'était la connaissance intime de la langue grecque. Rome s'y précipita avec frénésie ; Varron, qui ne voulait rien ignorer, apprit le grec à quatre-vingts ans.

Ainsi se ferma l'ère des conquêtes et s'ouvrit l'ère des études ; suivant le mot d'Horace, la Grèce captive se vengea de son vainqueur en l'enchaînant (37) ; mais Rome, comme l'astrologue de la fable, tomba dans le gouffre en contemplant le ciel.

« Le premier Scipion, dit Velleius Paterculus, avait ouvert la voie à la domination des Romains ; le second l'ouvrit à leur dissolution. La peur de Carthage évanouie, la compétition à l'empire du monde disparue, ce n'est point pas à pas, mais avec entraînement qu'on s'éloigna de la vertu pour se précipiter dans le vice. Les vieilles mœurs furent abandonnées, de nouvelles adoptées ; et Rome passa de la veille au sommeil ; des armes aux plaisirs, du travail à l'oisiveté (38). »

Suivons ces Romains triomphants qui se font petits enfants pour aller à l'école ; approchons-nous de ces glorieux soldats qui apprennent à épeler dans l'alphabet du vieux Cadmus, et cherchons dans la trans-

formation de leurs mœurs la cause, le mode et les détails de la transformation de leur langue.

Quelle que soit dans une langue l'importance de son vocabulaire, celle de sa grammaire la dépasse de beaucoup. Nous savons d'ailleurs comment se forma le vocabulaire du latin de Rome ; étudions maintenant la nature et le développement de sa grammaire.

Constatons d'abord deux faits et deux dates : le latin grammatical de Rome fut ébauché par Plaute, mort 183 ans avant l'ère vulgaire, et fixé dans ses règles essentielles un quart de siècle plus tard par Térence, mort 158 ans avant la même ère.

Si l'on prend des points de comparaison familiers au lecteur français, on peut dire que Plaute fut le Ronsard de la langue latine, et que Térence en fut le Malherbe (39).

Il ne s'agit dans ce rapprochement que des formes grammaticales des deux langues. Certes, le siècle d'Auguste développa singulièrement l'ampleur de la langue de Térence, comme le siècle de Louis XIV développa l'ampleur de la langue de Malherbe ; mais, en fait de grammaire, Térence fixa celle de Cicéron, et Malherbe celle de Bossuet.

Donc, Plaute et Térence fermèrent le cycle du vieux latin, qui avait été sans vocabulaire fixe et sans grammaire bien déterminée. La différence du latin nouveau et du latin ancien était même assez considérable pour que ce dernier demeurât un mystère souvent impénétrable pour les érudits eux-mêmes. C'est Polybe qui nous l'apprend. Vivant à Rome vingt ans environ après la mort de Plaute et dix ans environ après celle de Térence, il eut à consulter le premier traité des Romains avec les Carthaginois, conservé sur des tables d'airain, et fait sous les deux premiers consuls, L. Junius Brutus et Marcus Horatius, 509 ans avant l'ère vulgaire. La langue en était tellement obscure, que les plus savants lettrés n'en entendaient pas bien toutes les parties (40). Et pourtant, cette langue devenue inintelligible ne précédait que de 336 ans celle de Plaute et de 350 ans celle de Térence ; tandis que nous lisons les poésies de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui ont sept cents ans, les lois de Guillaume le Conquérant, qui en ont huit cents, et le serment de Louis le Germanique, qui en a plus de mille.

Ce n'est point parce qu'il était ancien que ce Latin des premiers consuls était devenu inintelligible; c'était parce que ses règles grammaticales ne répondaient plus à celle de la langue adoptée à Rome.

En vertu de quelle loi, à l'aide de quelle force s'était opérée cette révolution ? En vertu de la loi qui fait du beau dans les lettres et dans les arts une intuition individuelle, propre aux intelligences d'élite que Dieu prédestine à l'enseignement des multitudes. Plaute et Térence arrêtaient les formes grammaticales de la langue latine plus de cent ans avant que Crates de Mallos, envoyé du roi Attale, ouvrît à Rome la première école de grammaire (41); et Malherbe arrêtrait les formes grammaticales de la langue française quatre-vingt-dix ans avant que l'Académie publiât son Dictionnaire (42).

Toutefois, Plaute avait été précédé d'un mouvement littéraire passager, aussitôt étouffé que produit. Le sénat, encore inabordable aux lettres, avait par un décret solennel chassé les rhéteurs latins de Rome 75 ans avant la mort de Plaute, ou 258 ans avant l'ère vulgaire.

En quoi donc avait consisté le travail de régularisation de la grammaire de Rome commencé par Plaute et achevé à peu près complètement par Térence ?

Bien évidemment il avait consisté à fixer avec précision, pour les substantifs, les règles des cas et des genres ; pour les verbes, les règles de la conjugaison active et passive, par rapport aux temps, aux modes et aux personnes; pour la syntaxe, les règles sur l'accord des substantifs et des adjectifs, ainsi que sur le régime des verbes et des prépositions.

Avant Térence, l'empire absolu de ces règles ne s'était pas encore imposé aux écrivains.

On a vu dans le chapitre précédent les substantifs se refuser à l'application des cas.

Livius Andronicus formait le génitif de *Latona*, de *Moneta*, du substantif *escas* sans désinence casuelle ; il disait *filius Latonas* pour *filius Latonae*, *filia Monetas* pour *filia Monetae*, *mentionem escas* pour *mentionem escae*.

Le texte des XII Tables méconnaissait l'ablatif casuel du mot *nox* ; et il disait *sei NOX furtum factum escit*, au lieu de *sei NOCTE*.

Le genre des substantifs n'était pas réglé. Caecilius faisait *frons* masculin, et disait *fronte hilaro* (43) ; il faisait masculin *crux*, féminin *lupus* et *metus*, et disait *malo cruce*, *hanc lupum* et *hunc metum* (44).

La forme des substantifs était flottante. Fallait-il dire *una canis*, une chienne, ou *una canes* ? Lucilius disait *canes* (45). Fallait-il dire *trabs*, une poutre, ou *trabes* ? Ennius disait *trabes* (46).

La grammaire des Grecs, dont la langue de Rome possédait le principe, exigeait que ces irrégularités, ces incertitudes disparussent, et que les substantifs, revêtus d'une forme précise et constante, fussent soumis aux règles de la déclinaison et au principe des genres.

L'Italie elle-même n'avait pas un adjectif spécial pour la désigner ; la loi *Thoria agraria* disait : *in terra italia, in terram italiam*, pour *italica* et *italicam* (47)

Le même désordre régnait dans le verbe, soit quant à la distinction de ses voix, soit quant à la distinction de ses modes, soit quant au principe qui devait régler son régime direct ou son régime indirect.

Fallait-il conserver à la voix passive la vieille forme des infinitifs en *ier*, et dire, comme les hérauts, *dedier*, être donné, pour *dari* (48) ? Mais alors il ne fallait plus conserver cette forme à l'infinitif de la voix active, et dire *liquier*, laisser, pour *linquere* (49) ou *monerier*, avertir, pour *monere* (50).

Et la voix active, quelle confusion elle présentait ! A quel système de formation des modes ou des temps pouvaient appartenir *faxo*, je ferai (51), pour *faciam* ; *perduis*, que tu perdes (52), pour *perdas* ; *lavisse*, se baigner (53), pour *se lavare*, comme disait Sempronius Gracchus ?

Quant aux régimes soit direct, soit indirect des verbes, le lecteur sait déjà qu'ils ne suivaient aucune loi.

Le verbe actif recevait pour régime direct tantôt une forme du nominatif, comme dans la IX^e inscription des Scipions, où il est dit : *magna sapientia possidet*, il possède une grande sagesse ; tantôt une forme du datif, comme dans la VI^e, où il est dit : *Antiocho subegit*, il vainquit le roi Antiochus ; tantôt une forme de l'ablatif, comme dans la II^e, où il est dit : *cepit Aleria urbe*, il prit la ville d'Aleria.

La règle du régime indirect du verbe n'était pas plus précise ; on a vu que Lucilius disait : *res ME impendet*, la chose me regarde, au lieu de *mihi impendit* ; et que Varron disait *haereditas ME CESSA*, l'héritage me fut laissé, au lieu de *mihi cessa*.

Enfin certains verbes, comme *studere*, devaient-ils recevoir pour régime un génitif ou un datif ? fallait-il dire *studeat tui* (54), ou *studeat tibi* ?

Et les prépositions, à quelle loi soumettaient-elles leur régime ? à aucune qui fût constante.

On disait : *mihi* IN MENTEM *fuit*, j'ai eu dans l'esprit, au lieu de *in mente* (55); on disait : AD *rivum* COMBERANE, au ruisseau de Comberane, au lieu de *Comberanem* (56) ; on disait : *extra* URBEM *Roma*, hors de la ville de Rome, pour *Romam* (57).

Dissiper cette confusion, substituer à ces pratiques variables des règles fixes, destinées à contenir les écarts de la langue, créer une doctrine commune à tous, et que chacun pût développer et perfectionner : telle était la mission grammaticale que Plaute et Térence s'imposèrent instinctivement, et qu'ils accomplirent, surtout le dernier, du moins en principe.

Quel était leur point de départ ? quel principe les guidait ? quel but poursuivaient-ils ? Ces questions ne sont autre chose que la question même du principe de la grammaire latine et du génie de la langue de Rome.

A partir de ce moment la langue latine eut deux noms différents, parce que sous ces deux noms il y eut réellement deux langues distinctes.

La plus ancienne, la langue naturelle et traditionnelle du Latium s'appelait, comme on l'a vu, langue *rustique*, *usuelle* ou latin *quotidien* ; la nouvelle, celle qui se forma par le travail des lettrés et par l'enseignement des écoles, s'appela langue *romaine*. C'était le latin littéraire, qui va devenir le partage de la société polie, et que le culte des siècles, reconnaissant de ses chefs-d'œuvre, a fait arriver jusqu'à nous.

Il importe donc de bien préciser la nature de ce latin littéraire, dont nous allons suivre les progrès et la diffusion. Le rhéteur Quintilien et le grammairien Diomède l'ont expliquée avec toute la clarté désirable.

Le premier déclare que le latin dit du Latium est bien différent du latin grammatical. « Autre chose est parler latin, dit-il, autre chose est parler selon la grammaire (58). » Le second, ajoutant un trait de lumière à la déclaration, s'exprime ainsi : « La latinité consiste à parler correctement, conformément à la langue de Rome (59). »

Il y avait donc, comme on voit, deux latins : celui du Latium et celui de Rome ; celui-ci, soumis aux règles grammaticales de la déclinaison, de la conjugaison et de la syntaxe grecques, adoptées à Rome ; celui-là, complètement étranger à ces règles, et resté fidèle au génie propre et absolument différent des dialectes nationaux.

Aussi les lettrés n'avaient-ils jamais assez de mépris pour ce parler campagnard, en révolte contre la langue savante de la ville. « Chaque mot de ce latin usuel, disait Cicéron, est une dépravation et un vice honteux (60) » ; et, revenant avec prédilection au latin cultivé des écoles de la société romaine, il ajoutait : « La douceur du langage, œuvre des lèvres, ne se trouve qu'à Athènes et à Rome. (...) On étudie moins à Rome que dans le Latium ; mais cependant le moins lettré des Romains parle mieux que Quintus Valerius de Sora, l'homme le plus savant de l'Italie (61). »

La Grèce ! la Grèce ! tel est le cri qui va rallier et guider désormais la jeunesse aristocratique de Rome ; et le chagrin secret de Cicéron sera de ne pouvoir appeler sur ses écrits l'immense popularité de la langue grecque ; car de son temps, et comme il le reconnaissait, écrire en grec, c'était parler à peu près à tous, tandis que écrire en latin, c'était ne parler qu'à quelques-uns (62).

C'était bien en effet la grammaire grecque qui servait de type à la nouvelle langue latine en voie de formation. Deux raisons l'avaient imposée aux Romains : leur origine, qui était hellénique ; leurs premiers écrivains qui, d'Ennius à Térence, avaient traduit ou imité les ouvrages des Grecs.

Si haut que l'on remonte vers les sources de la langue de Rome, on y trouve ces trois éléments helléniques : la déclinaison avec des cas, la conjugaison avec des flexions, la syntaxe avec la construction inverse de la phrase. Certes, ces règles fondamentales y sont souvent violées, mais elles y sont, et les nombreuses exceptions dont elle sont l'objet confirment leur existence.

Le système de la déclinaison est évidemment le même dans les deux langues, car rien d'essentiel ne les distingue. Le substantif grec a l'article, qui manque au latin (63) ; le substantif grec a trois nombres, le singulier, le pluriel et le duel, tandis que le duel n'a jamais pu s'introduire dans le latin (64) ; enfin, le substantif latin a six cas, tandis que le grec n'a pas d'ablatif (65) ; mais voilà toutes les différences ; elles ne portent pas sur la nature grammaticale des deux langues, et elles n'altèrent pas leur consanguinité.

Le système de la conjugaison dans les deux langues ne diffère pas davantage, et le petit traité de Macrobe sur *les Différences et les rapports du verbe grec et du verbe latin* en est une claire démonstration.

Les deux verbes ont chacun trois voix ; seulement, au lieu d'avoir l'active, la passive et la moyenne, comme le grec, le verbe latin a l'active, la passive et la déponente. En latin, l'impératif n'a que deux temps, le présent et le futur ; en grec, il en a trois, le présent, le futur et le passé. C'est donc une nuance de plus, à l'avantage du verbe grec. Le latin n'a pas non plus l'aoriste. Dans le grec, le parfait se forme avec le futur, et reçoit l'augment ; en latin, le parfait de certains verbes, sans avoir le même mode de formation, reçoit aussi l'augment, et prend cette forme insolite : *momordi, poposci, pepugi, fefelli, tetigi*, que les grammairiens considèrent comme primitivement empruntée à la langue grecque (66).

Quant à la syntaxe, elle est exactement la même en grec qu'en latin ; dans l'une et dans l'autre langue, elle a l'inversion pour principe, la suspension du sens pour inconvénient et l'ambiguïté possible de la phrase pour défaut grave. L'inversion jette sans aucun doute une grande variété dans le discours ; mais elle peut amener des constructions ambiguës comme celle-ci :

Videre nimium vellem
(...) Flabellum tenere te asinum tantum (67),

« Je voudrais bien voir un gros âne comme toi tenir un éventail. » En français, la phrase est droite et claire : c'est l'âne qui tient l'éventail ; mais en latin, elle a deux sens grammaticalement possibles, et c'est l'éventail qui peut également tenir l'âne (68).

La grammaire latine n'est donc que la grammaire grecque elle-même. Le principe de celle-ci résidait dans la langue de Rome, parlée par une population grecque d'origine. Plaute et surtout Térence en fortifièrent et en généralisèrent l'application. Ce n'est pas qu'après eux le latin littéraire de Rome fut définitivement constitué ; les écrivains contemporains de Cicéron eurent encore beaucoup à faire, et du temps même de Quintilien tout n'était pas fini ; mais Plaute et Térence posèrent toutes les règles, s'ils n'en firent pas toujours eux-mêmes toutes les applications ; ils laissèrent après eux beaucoup de genres douteux, beaucoup de déclinaisons incertaines, beaucoup de verbes dont la forme active ne se distinguait point de la passive.

Plaute ne distinguait pas toujours entre le masculin et le féminin ; même lorsqu'il s'agissait d'une femme il disait : *haec quis mulier est* (69) ?

quelle est cette femme ? Il ne donnait pas toujours aux prépositions leur régime le plus nécessaire, et il disait : *cum quicam* (70), avec qui-conque.

On lit encore dans Térence *labefactarier* avec le sens passif, et *opperier* avec le sens actif.

(...) *Ab ea astute labefactarier* (71) ;
Etre artificieusement tenté par elle.

(...) *Paululum opperier*
Si velis (72) ;
Si tu voulais attendre un peu.

Mais ce sont là des réformes secondaires, quoique utiles, comme toute génération lettrée en laisse aux méditations et au goût de celle qui la suit.

La grammaire du latin littéraire une fois arrêtée en principe, à quelle époque commença la culture publique et générale de la langue ? Elle commença presque immédiatement.

La mort de Térence est de l'année 158 avant l'ère vulgaire. Deux ans plus tard, en l'année 156, eut lieu l'arrivée mémorable des trois ambassadeurs grecs, Carnéade, Diogène et Critolaüs, qui, d'après le témoignage unanime de l'Antiquité, donnèrent l'impulsion aux études littéraires à Rome.

Trois événements enfermés dans une période de douze années déterminèrent dans la société romaine un goût jusqu'alors inconnu pour la culture des lettres. Le premier fut le triomphe de Paul-Emile, arrivé 168 ans avant l'ère vulgaire, et qui révéla aux Romains la richesse, les arts et le luxe de l'Asie. Le second fut la prise de Corinthe, arrivée l'an 146, et qui leur donna les tableaux, les statues, les bronzes ciselés des plus grands artistes de la Grèce. Entre ces deux initiations au culte de la beauté plastique vint l'initiation aux travaux de la pensée, apportée par les trois ambassadeurs d'Athènes, envoyés à Rome pour solliciter la remise de l'amende de 500 talents encourue pour le pillage d'Orope. En attendant l'audience du sénat, l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène et le péripatéticien Critolaüs donnèrent des leçons ou conférences publiques sur la dialectique et sur la philosophie (73). Ces nouveautés brillantes enflammèrent les esprits ; l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique, des spéculations métaphysiques et morales était fondé.

Une fois imprimé, le mouvement s'accéléra avec une rapidité croissante ; et une nouvelle période de quarante-six ans, allant de la prise

de Corinthe à la naissance de César, mit Rome en possession de ses premières écoles régulières, de ses premières bibliothèques, en même temps qu'elle ouvrit le grand siècle littéraire sous lequel la langue romaine atteignit le plus haut point de sa perfection et de sa gloire, et qui doit être compté de la mort de Sylla à la mort d'Auguste.

Pendant cette période, les lettres se succédèrent ; Sylla naquit 138 ans avant l'ère vulgaire ; Lucullus, 109 ans ; Cicéron, 106 ans ; César, 100 ans. Les écrivains les plus corrects, les plus élégants de Rome avaient donc suivi Térence d'aussi près que Pascal, La Rochefoucauld et Bossuet suivirent Malherbe.

L'objet de ce chapitre étant d'expliquer la formation et la chute du latin littéraire de Rome, la première partie de notre tâche est déjà remplie, car nous avons montré ce latin se formant, se perfectionnant à l'aide du vocabulaire et de la grammaire des Grecs, et s'éloignant ainsi un peu plus chaque jour du latin usuel du Latium, resté fidèle à sa nature italienne.

Ajoutons que la seconde partie de notre tâche est même commencée, car le latin littéraire disparaîtra comme langue parlée précisément parce qu'il était devenu, par sa nature grecque, une langue étrangère aux populations des campagnes et des bourgs autour desquels étaient groupées les tribus. Lorsque la grande tempête du cinquième siècle soufflera sur l'Italie, emportant au milieu du tourbillon des barbares les écoles, les riches, les oisifs, tous ceux enfin que leur goût, leur fortune, les traditions de leurs familles vouaient au culte des lettres, il ne restera plus debout, au milieu de ce grand naufrage, que les habitants misérables des champs et des villages, trop pauvres pour être pillés par les Goths, les Vandales ou les Hérules, et qui, n'ayant jamais franchi le seuil des salles privilégiées où professaient les grammairiens et les rhéteurs, ne savaient et ne parlaient que la langue des ignorants, c'est-à-dire l'idiome traditionnel des familles populaires.

Le latin littéraire disparaîtra donc avec les classes cultivées, avec la société polie à l'usage desquelles il était exclusivement réservé, cédant la place au latin rustique ou usuel, italien par sa nature, national par son foyer, patois impérissable comme tous les autres, tant qu'il resterait dans les campagnes une nourrice pour le parler et un petit enfant pour l'apprendre.

Poursuivons, en vue de cette dernière démonstration historique, le développement actif mais artificiel du latin littéraire, soit à Rome, soit en Italie, soit dans provinces les plus lointaines du monde, lorsque la mode de ce latin gagna, au dire de Juvénal, l'île de Thulé elle-même,

De conducendo loquitur jam rhetore Thule (74) ;
Thulé parle déjà d'engager un rhéteur.

Et montrons que toujours et partout la nature des choses fit de l'enseignement de cette langue savante un privilège réservé à un petit nombre d'hommes, appartenant à ces classes auxquelles la fortune fait désirer et permet la culture de l'esprit.

C'est pendant la jeunesse de Cicéron, c'est-à-dire vers l'an 90 avant l'ère vulgaire, qu'on ouvrit à Rome les premières écoles où la rhétorique fut enseignée en latin. Il n'y avait eu jusqu'alors que des écoles grecques. Ce premier maître latin se nommait Lucius Plotius ; il eut un grand succès, car les plus savants lettrés pensaient, dit Suétone, qu'il valait mieux suivre les écoles grecques pour les exercices oratoires (75). « Je discutais souvent en déclamant, raconte Cicéron lui-même, avec Marcus Pison et Quintus Pompée. Je le faisais souvent en latin, mais plus souvent en grec, parce que la langue grecque fournit plus d'ornements au discours, et qu'elle donne ainsi l'habitude de les introduire dans la langue latine (76). »

Ce n'était pas seulement la rhétorique que l'on enseignait en grec, c'était aussi la grammaire ; même sous Hadrien, c'est-à-dire vers le milieu du deuxième siècle de l'ère vulgaire, Quintilien était d'avis que l'enfant devait d'abord apprendre le grec, le latin, plus usité, s'apprenant de lui-même (77). Il se borne à blâmer l'étude trop prolongée et trop exclusive du grec, qui avait lieu de son temps, et qui faisait contracter à l'enfant une prononciation étrangère ; mais lorsque l'enfant savait lire, Quintilien conseillait de le donner au grammairien, soit latin, soit grec, néanmoins au grec de préférence (78). Dans la bouche de Quintilien, cette préférence était naturelle et légitime, car la grammaire grecque étant le type sur lequel la grammaire latine s'était formée, il était plus rationnel d'apprendre les règles dans l'original que dans la copie.

Les écoles libres de grammaire ou de rhétorique, soit grecques, soit latines, se multiplièrent rapidement à Rome. Suétone dit qu'il y en eut jusqu'à vingt et plus de célèbres, ouvertes à la fois (79). Auguste en fonda une dans le Palais même, à la tête de laquelle il plaça Verrius Flaccus, avec mille sesterces de traitement (80). Conformément aux traditions antiques de la Grèce et de Rome, qui reléguaient entre les mains des esclaves ou des affranchis les professions mercenaires, tous les professeurs étaient d'anciens affranchis. César eut le premier la pensée d'élever et d'honorer les lettres dans la personne de ceux qui les enseignaient ; il donna le droit de cité romaine à tous ceux qui professaient la médecine ou les arts libéraux (81).

Lorsque le foyer des études s'allumait à Rome, ceux qui répandaient depuis des siècles leur lumière sur le monde s'illuminèrent d'un nouvel éclat. L'école d'Athènes, ce Musée de la Grèce, το της Ελλάδος Μουσείον, comme l'appelle Athénée (82), attirait l'élite de la jeunesse italienne ; l'école d'Alexandrie, toujours digne de la pensée de son immortel fondateur, devint la noble cliente de Rome. Auguste mit son honneur à s'en déclarer le patron (83) ; et Hadrien donna à tous ses professeurs le titre et les privilèges de chevaliers romains (84).

La Gaule, cette patrie de l'éloquence, ouvrit aussi ses premières écoles à Marseille et à Lyon (85) sous Tibère, en attendant celles que Valens devait ouvrir ou fortifier à Trèves, à Bordeaux et à Toulouse, et qu'imita celle de Carthage (86). C'est à ces écoles gauloises que la jeunesse britannique venait apprendre l'art de la parole avec un succès qui frappait Juvénal (87), et parler la langue de Rome avec une pureté qui faisait l'admiration d'Agricola (88).

C'est à l'aide de ces écoles que Rome faisait rayonner autour d'elle son empire moral avec sa civilisation. Il nous reste à examiner encore leurs deux principaux aspects, c'est-à-dire la portée générale de leur enseignement et leur organisation.

En livrant aux écoles des provinces les branches diverses de l'enseignement, Rome se réserva le droit, jusqu'à ce que Théodose le Jeune partageât cet honneur avec Constantinople, et Justinien avec Béryte. On pouvait apprendre ailleurs la grammaire et la rhétorique ; mais on n'apprenait le droit et la jurisprudence qu'à Rome. Elle était le domicile des lois, *domicilium legum*, comme l'appelle Sidoine Apollinaire (89).

Partout ailleurs l'enseignement comprenait seulement la grammaire, la rhétorique, la dialectique, et à Constantinople, comme à Rome, la médecine ; mais dans toutes les écoles sans exception c'étaient les études littéraires qui attiraient surtout la jeunesse et qui jetaient le plus d'éclat.

Or, à Rome et dans les provinces à l'imitation de Rome, l'ardeur des études littéraires eut pour résultat une véritable orgie de grec.

On sait qu'Horace se fit le législateur de cette invasion de la langue et du goût de la Grèce. Il réclama pour Varius, pour Virgile et pour lui-même le privilège accordé à Caton et à Ennius d'enrichir le latin de mots grecs, et il n'y mettait qu'une condition, c'est qu'ils fussent légèrement modifiés, *parce detorta*.

Nous avons montré que cette partie de ses conseils avait été étrangement méconnue, et que, dépassant de beaucoup la limite où Ennius et Caton s'étaient arrêtés, Cicéron, Virgile, Ovide, Catulle, Tite-Live, Pline surtout avaient introduit dans la langue latine environ trois mille mots grecs, ayant subi tout juste la modification de forme qu'entraîne la déclinaison romaine. Cicéron a beau se vanter d'avoir, le premier, donné des noms latins aux choses de la philosophie grecque, d'avoir dit *visio* pour φαντασια, *comprehensio* pour καταληψις (90), la vérité est, et le vocabulaire en fait foi, qu'aucun autre ne fit de plus amples emprunts à la langue grecque.

Nous avons déjà raconté, dans le chapitre deuxième de ce livre, la passion avec laquelle la société romaine tout entière, hommes et femmes, s'était vouée, sous les empereurs de la maison de César, à l'usage quotidien et familial de la langue grecque ; comment le grec était hautement considéré comme l'une des deux langues naturelles des Romains par les empereurs eux-mêmes (91), et comment Néron put plaider en grec devant Claude, pour les Iliens et les Rhodiens, ses clients (92), au mépris des anciennes maximes du sénat, qui forçait la langue grecque à se taire devant la langue latine.

Ce fanatisme ne se refroidit pas dans la suite. Pline le Jeune poussa jusqu'à une puérilité dont il s'est fait l'historien naïf et convaincu l'imitation de la vaine et creuse déclamation des sophistes grecs, passant des journées à saisir la nuance euphonique d'une intonation, et cherchant avec ses amis un effet oratoire dans une élision ou dans un geste.

De Rome, la fièvre gagna la Province. Sous prétexte qu'ils étaient Phocéens d'origine, les Marseillais voulurent avoir des rhéteurs grecs, comme Thulé. Ils les eurent, et leur école rivalisa, dit Strabon, avec celle d'Athènes. Les armateurs furent donc en état de rédiger en dialecte attique, qu'on ne parlait plus nulle part, même au Pirée, un contrat à la grosse ; mais c'était là un luxe individuel, qui, quoique de bon aloi, restait étranger aux nécessités de la vie réelle. Lorsque les Marseillais voulaient parler aux Albyces, leurs matelots, ils étaient bien obligés de recourir à la langue naturelle des montagnards de Riez, c'est-à-dire à un des antiques dialectes de la Provence.

Un passage de saint Jérôme, écrit vers l'an 388, ne laisse aucun doute à cet égard. Il explique la qualification de *trilingues* donnée par Varron aux Marseillais, en disant qu'ils parlaient la langue grecque, la langue latine et la langue gauloise (93). Seulement, le latin ou le grec étaient la langue des lettrés ; tandis que le gaulois était la langue du peuple et des matelots.

Il y eut un moment où, d'accord avec le bon sens, le patriotisme se révolta ; le satyrique saisit ses lanières et flagella la folie romaine. « Quirites, s'écria-t-il, je ne puis plus supporter cette ville grecque »,

*Non possum ferre, Quirites,
Graecam urbem (94).*

Mais rien ne répondait plus dans Rome à ce nom de Quirites, qui n'était plus qu'une ironique évocation des rudes et antiques guerriers de la Sabine. Tout était devenu grec, avec la langue, les mœurs, les vêtements, surtout les vices, dont Juvénal esquisse et dont Martial achève le hideux tableau.

C'était donc une langue obstinément et de plus en plus modelée sur le grec, c'est-à-dire absolument étrangère à la nature philologique des idiomes de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne que Rome répandait dans les provinces, à l'aide de ses écoles dont il nous reste à examiner l'organisation et à mesurer la force expansive.

Trois grandes lois, l'une de Valentinien I^{er}, sur le régime des étudiants à Rome ; la seconde de Valens, portant création de l'enseignement public dans la Gaule ; la troisième de Théodose le Jeune, organisant les écoles de Constantinople, suffiront à montrer, dans son plus grand élan comme dans son insuffisance, l'effort du gouvernement romain pour propager au dehors la langue latine littéraire et aulique ou officielle, comme nous disons aujourd'hui.

La loi de Valentinien est de l'année 370 ; elle indique les obligations auxquelles étaient soumis les étudiants de l'empire qui voulaient venir recevoir à Rome l'enseignement des lettres latines ou grecques, de la grammaire, de la rhétorique, de la philosophie ou du droit.

D'abord, Rome était comme Corinthe, il n'était pas permis à tout le monde d'y aller. L'étudiant qui voulait s'y rendre devait en solliciter l'autorisation du juge de sa province, qui lui délivrait une sorte de sauf-conduit, contenant le nom de sa famille, la date de sa naissance et une attestation sur ses bonnes mœurs. Arrivé à Rome, il devait se présenter à l'*Officium censuale*, où étaient inscrits les noms, les professions et l'adresse de tous les habitants.

Une fois reçu à Rome, l'étudiant déclarait le genre d'enseignement qu'il se proposait de suivre, et il était porté sur les registres de l'école qu'il avait choisie.

Il prenait alors l'engagement solennel de se bien conduire, d'éviter les mauvaises sociétés, de s'abstenir des lieux et des réunions déshon- nêtes. S'il manquait à sa promesse, l'étudiant était fouetté publique- ment, chassé de Rome, et renvoyé dans son pays. Rome se considérait donc, et c'était une noble pensée, comme la tutrice légale de la jeunesse des écoles, sur laquelle elle exerçait la vigilance et les droits de la famille. Ne recevant que des jeunes gens de bonnes mœurs constatées, elle ne voulait pas rendre des ignorants et des débauchés.

Les étudiants pouvaient rester à Rome jusqu'à vingt ans ; mais à cet âge, il fallait que les études fussent complètement terminées, et lorsque la vingtième année était accomplie, les étudiants étaient inexorablement renvoyés.

Tous les ans, le préfet de la ville plaçait sous les yeux de l'empereur la liste de toute cette jeunesse qui arrivait au terme de ses études, afin que le prince, averti par le chiffre total et éclairé par les notes spéciales, connût le nombre et appréciât la valeur des jeunes gens qui pouvaient être appelés au service de l'Etat (95).

La loi de Valens sur l'enseignement dans la Gaule est de l'année 376. Elle se borne à prescrire l'établissement d'écoles dans les principales cités où il n'y en avait pas encore, notamment à Trèves, qui était le chef-lieu de la Gaule entière, à indiquer les spécialités de l'enseigne- ment, et à fixer l'émolument des professeurs.

Chaque école devait avoir un grammairien latin et un grammairien grec, un rhéteur latin et un rhéteur grec, en tout quatre professeurs. Néanmoins la loi subordonne le choix du grammairien grec, à Trèves, à cette considération assez naturelle : « si l'on en trouve un capable ». Il semble que le rhéteur grec pour Trèves n'ait même pas laissé d'espoir, car la loi se borne à fixer l'émolument du rhéteur latin.

Cet émolument est fixé pour l'école de Trèves, à trente *annonas* pour le professeur de rhétorique ; à vingt *annonas* pour le professeur de gram- maire latine, et à douze *annonas* pour le professeur de grammaire grecque, *si l'on en trouve un*.

L'*annone* représentait la valeur d'une certaine quantité de blé et d'hui- le, administrativement réglée dans l'empire, et jugée suffisante pour la nourriture journalière d'un homme.

Dans toutes les autres écoles de la Gaule, le traitement des pro- fesseurs était un peu moins élevé. Les rhéteurs ou professeurs de

rhétorique recevaient vingt-quatre *annonas*, et les professeurs de grammaire douze (96).

C'est à cette loi que furent dues l'amélioration ou la réorganisation de plusieurs grandes écoles de la Gaule, principalement de celle de Trèves, où saint Jérôme acheva ses études ; de celle de Bordeaux, où s'illustra Ausone ; de celle de Toulouse, que n'étouffa point la domination des Visigoths.

La loi de Théodose le Jeune sur les écoles de Constantinople est de l'année 425 ; et elle donne une haute idée du prix que son auteur attachait à la création d'un enseignement sérieux dans la capitale de l'empire d'Orient.

Cette loi crée dix chaires de grammaire latine et dix chaires de grammaire grecque ; elle institue trois professeurs de rhétorique latine et cinq professeurs de rhétorique grecque, un professeur de philosophie et deux professeurs de droit.

Enfin, elle ordonne que chaque enseignement sera donné dans des salles séparées, afin d'éviter la confusion qu'amèneraient le mélange des langues et le bruit des divers cours (97).

Peut-être n'est-il pas sans utilité de placer à côté de cette loi celle que Valens avait déjà rendue en l'année 372, au sujet de la bibliothèque de Constantinople. Afin d'entretenir, de réparer ou de transcrire les manuscrits qui la composaient, Valens avait institué sept écrivains copistes, dont quatre grecs et trois latins (98).

On aura sans doute remarqué qu'aucun émolument n'est fixé pour les professeurs de l'école de Constantinople, ou pour les écrivains copistes de la bibliothèque ; mais cette matière était réglée par un grand nombre de lois successives, ayant pour objet d'envoyer les professeurs et leurs familles d'immunités, de les exonérer d'une foule de charges publiques, et de leur assigner des traitements variables sur les revenus des villes, dont les sénats ou curies les choisissaient et les pensionnaient.

Il serait long et superflu d'analyser ces lois ; nous nous bornerons à en mentionner trois de Constantin le Grand, des années 321, 326, et 333 (99) ; deux de Julien, de l'année 366 (100) ; une d'Honorius et de Théodose le Jeune, de l'année 411 (101).

Le gouvernement romain fit donc des efforts sérieux et constants pour répandre dans l'empire le goût et la connaissance des lettres latines ;

mais dans quel milieu fit-il en définitive pénétrer la langue de Rome ? Dans ce milieu toujours restreint, alors encore plus qu'aujourd'hui, où la fortune suggère et permet la culture de l'intelligence. Quelle différence entre les écoles créées dans la Gaule par la loi de Valens et celles qui couvrent la France de nos jours, ! Qu'étaient les cinquante ou soixante maîtres de grammaire latine d'alors, auprès des milliers de maîtres qui l'enseignent aujourd'hui, sur tous les points du territoire, dans les établissements de l'Etat, des villes ou des particuliers ?

Et cependant quelle est, même aujourd'hui, la proportion de ceux qui savent bien ou mal la langue latine, par rapporta ceux qui l'ignorent absolument ? Cette proportion n'est pas d'un sur cent. Du temps de Valens, et pendant toute la durée de l'Empire romain, c'est à peine si, avec les faibles moyens dont le gouvernement disposait, cette proportion pouvait être d'un sur mille. Encore faut-il observer que le latin n'était langue parlée qu'à Rome ; partout ailleurs, et surtout dans les provinces éloignées, comme la Gaule ou l'Afrique, elle n'était que langue savante, usitée de lettré à lettré, mais inconnue aux masses populaires, qui ne l'avaient pas apprise par de longues années d'étude. Lorsque Jérôme sortait de son cours de rhétorique à Trèves, il entendait parler autour de lui ce dialecte gaulois des Trévires qu'il retrouva plus tard dans la Galatie ; et il est bien évident qu'en descendant de sa chaire aux écoles de Bordeaux, Ausone, rentré chez lui, parlait aquitain à cette jeune esclave qu'il a célébrée (102), et dont le nom patois était *Bissula*.

Ainsi, Rome seule et dans Rome la société riche, oisive, cultivée, étaient le milieu occupé par le latin littéraire comme langue parlée. Dans ce milieu il régnait à titre de langue usitée, courante, naturelle, et il s'y apprenait de lui-même, selon l'observation de Quintilien, parce qu'il était l'idiome de la famille, et que le père le parlait à la fois au forum et au foyer. Vienne donc une tourmente sociale qui emporte, en la dispersant de toutes parts, cette société aristocratique, polie, raffinée, et le théâtre de la langue latine disparaîtra. Il restera dans les écoles comme langue savante ; ceux qui l'auront apprise s'en serviront pour lire les ouvrages classiques, pour composer des poèmes destinés aux érudits de tous les pays, pour écrire des lettres en prose à des amis, comme Sidoine, des lettres en vers comme Ausone, Paulin ou Fortunat ; mais il aura péri pour toujours à titre de langue parlée.

Nous voici arrivés en effet à cette chute du latin littéraire comme langue parlée, question qui est à la fois l'une des plus importantes de l'histoire, et l'une de celles que l'histoire a résolues avec le moins de précision et de clarté.

On croit généralement que la langue latine a péri étouffée sous l'invasion des barbares, soit que ces barbares en aient directement interdit l'usage, soit qu'ils l'aient remplacée par la leur.

Rien n'est plus erroné que ces deux opinions.

D'abord, il est si peu exact que les gouvernements barbares aient cherché à étouffer la langue latine, qu'il n'en est pas un seul parmi eux qui ne l'ait immédiatement adoptée, et qui ne s'en soit constamment servi comme langue administrative et politique.

En quelle langue ont été rédigées les lois des Francs, Ripuaires ou Saliens, des Angles, des Saxons, des Bourguignons, des Lombards ? En latin. En quelle langue est écrit l'édit de Théodoric, ou la loi des Ostrogoths ? En latin. En quelle langue est écrit le Code des Visigoths, promulgué à Aire-sur-l'Adour, en l'année 505 ? En latin. En quelle langue sont rédigées les lois civiles promulguées en Espagne par les Goths ? En latin. Quelle langue employèrent, pour correspondre avec tous les chefs de leur administration, Théodoric et ses successeurs, en Italie, Charlemagne et ses successeurs, en France ? Les capitulaires et la correspondance de Cassiodore répondent que ce fut encore en latin.

Les gouvernements barbares, loin d'avoir interdit l'usage du latin, l'ont au contraire autorisé et encouragé par leur exemple ; ils l'ont conservé comme langue écrite et légale, et ce n'est pas leur faute si la nature des choses ne leur a pas permis de la maintenir comme langue parlée.

La seconde hypothèse, consistant à supposer que les gouvernements barbares auraient détruit le latin en l'étouffant sous leur propre langue, est renversée d'abord par ce premier fait, que ces gouvernements adoptèrent avec empressement et conservèrent toujours l'usage du latin ; elle l'est ensuite par cet autre fait incontestable, qu'au bout de quelques générations les dialectes allemands parlés par les Francs, par les Bourguignons, par les Visigoths, disparurent complètement dans la Gaule ; que les idiomes des Lombards, des Ostrogoths disparurent aussi en Italie ; et qu'au lieu de se substituer aux idiomes ambiants des nations soumises, les langues de la conquête s'éteignirent rapidement, sans laisser des traces visibles dans aucune des parties du monde romain envahi.

Il faut donc chercher ailleurs les causes de la chute du latin comme langue parlée, car il est toujours debout et vivant comme langue savante, et nous avons montré qu'il est propagé dans tous les pays chrétiens avec une ardeur, une constance et un succès que n'atteignit jamais le gouvernement de Rome impériale.

Quoique le latin ne soit plus parlé nulle part depuis environ treize cents ans, le rayon de la latinité est mille fois plus étendu aujourd'hui que du temps d'Auguste, et il y a infiniment plus de latinistes lisant avec admiration les livres de Virgile, d'Horace, de Cicéron ou de Tite-Live, qu'à l'époque même où leurs auteurs les composèrent.

Les causes de la chute du latin littéraire, comme langue parlée, sont au nombre de deux : la première est sa nature grammaticale, qui faisait de lui une langue étrangère en Italie, exclusivement confinée dans la société romaine ; la seconde est la dispersion successive et la destruction finale de cette société, dispersion et destruction commencées par Alaric, qui prit Rome en 409, continuées par Genséric, qui la reprit et la pillà pendant quatorze jours, en 455, accomplies enfin par Totila, qui la reprit encore, la saccagea de nouveau et en fit un désert, en 547.

Il faut bien remarquer en effet qu'il est nécessaire de séparer, comme deux choses bien distinctes, Rome considérée comme siège de l'autorité souveraine, et Rome considérée comme théâtre de la langue latine parlée.

Lorsque Constantin transporta, en 330, le siège de l'Empire romain à Constantinople, il diminua sans contredit l'influence morale de Rome ; mais, loin de diminuer le champ de la latinité, il l'étendit. Les puissantes familles qui suivirent le gouvernement en Orient y apportèrent naturellement leur langue ; et le latin fut dès lors parlé à Constantinople, au moins dans le cercle des éléments romains qui s'y étaient transplantés.

Ainsi, encore, lorsque Honorius enleva à Rome, en 404, le titre de capitale de l'empire d'Occident, et le donna à Ravenne, l'autorité morale de Rome diminua de nouveau ; elle ne fut plus qu'un duché, relevant de l'exarchat ; mais, même dans cette situation humiliée et dégradée, Rome conservait encore sa population riche, élégante, instruite, dont le latin était la langue traditionnelle, enracinée par l'usage.

Ainsi enfin, lorsque Odoacre mit fin à l'empire d'Occident et déposa Augustule, en 476, pour créer le royaume d'Italie, Rome ne fut plus, au point de vue administratif, qu'une ville italienne, comme Milan ou Florence ; mais, au point de vue de sa langue propre, Rome restait toujours la seule ville de l'Occident où le latin fut naturellement et régulièrement usité.

Pour que le latin parlé s'éteignît il fallait donc que la société romaine qui le parlait disparût, car il cessait hors des murs de Rome d'être une langue nationale et usuelle.

C'était là le vice originel du latin littéraire ; né de la grammaire et du vocabulaire de la Grèce, il était romain, non italien.

La première révolution qui emporterait les familles romaines emporterait donc fatalement aussi le latin, qui était la langue de ces familles et de la ville, non la langue des tribus rustiques, encore moins celle du Latium ou des autres provinces de l'Italie ; et si Rome, préservée par le catholicisme, protégée par son nom glorieux, voyait s'ouvrir devant elle des prospérités et des grandeurs nouvelles, ses futurs hôtes, de quelque partie de l'Italie ou du monde qu'ils vinssent, devaient naturellement arriver avec leur langue ; en un mot, Rome dévastée pouvait se repeupler ; mais le latin, parti avec les familles primitives, et échoué avec elles sur tous les rivages, ne pouvait plus revenir.

Telle est en effet la fin que la fortune lui réservait.

Une vieille tradition, conservée dans le peuple, portait que Rome durerait onze cents ans. Cette tradition, constatée par Claudien et par Sidoine Apollinaire (103), fixait par conséquent la chute de Rome à l'année 347 de l'ère vulgaire, si elle se vérifiait à la lettre, ou vers le commencement du cinquième siècle, si elle se réalisait dans son esprit. La prédiction s'accomplit en effet ; en l'année 410, la vieille Rome des enfants de la Louve cessa d'exister.

Le monde barbare s'y prit néanmoins à trois fois pour renverser Rome, comme s'il avait été aussi difficile de la détruire que de la fonder, et comme si la destinée avait hésité devant cette promesse de Virgile :

His ego nec metas rerum, nec tempora pono ;
Imperium sine fine dedi (104).

Ce fut Alaric qui prit Rome le premier. Il y entra dans la nuit du 23 au 24 août de l'année 410, c'est-à-dire 1 163 ans après sa fondation. Le pillage dura trois jours ; Alaric sortit de la ville le sixième, sans laisser de garnison. Pour des barbares, les Goths se montrèrent cléments ; chargés de dépouilles, ils laissèrent les habitants se disperser de toutes parts, ou se réfugier dans la vieille et primitive église de Saint-Pierre.

Tous les riches, tous ceux qui eurent les moyens matériels de se dérober aux atteintes des barbares, se hâtèrent de fuir. Ils se retirèrent en Toscane, dans les îles voisines, en Sicile, en Afrique, en Egypte, en

Palestine. Saint Jérôme reçut dans son monastère de Jérusalem quelques-uns de ces illustres fugitifs, réduits à la mendicité.

Ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises repeuplèrent un peu la ville, après le départ d'Alaric, qui s'en alla mourir à Cozensa.

La chute de Rome eut en Orient un retentissement formidable et douloureux. Il est évident que c'était une civilisation qui tombait. Saint Jérôme, qui écrivait alors son traité sur Ezéchiel, consigna dans sa préface l'écho des gémissements dont l'explosion arrivait jusqu'à lui. En présence de tant de sénateurs, de tant de femmes illustres, tombés par l'infortune au niveau de leurs esclaves, il voyait le monde entier enseveli dans les ruines d'une seule ville : *In una urbe, totus orbis interiit* (105). C'était vrai pour la société antique, que Rome seule résumait et représentait depuis la chute de la Grèce.

Mais lorsque, dans l'excès de sa douleur, le savant et saint docteur s'écriait : « Si Rome périt, que reste-t-il debout ? » — *Quid salvum, si Roma perit* (106) ? —, il oubliait l'ordre d'idées nouveau dont il était l'un des plus glorieux panégyristes. Rome détruite, il restait le christianisme, c'est-à-dire l'avenir du monde ; il restait vous, ô Jérôme ! qui vivez déjà depuis près de quinze siècles dans la mémoire des hommes, c'est-à-dire plus que Rome elle-même n'avait vécu, et qui ne mourrez pas tant que les cœurs resteront ouverts au respect de la vertu et de l'éloquence.

Quarante-six ans s'écoulèrent ; Rome s'était un peu relevée de sa chute, lorsqu'un second coup, incomparablement plus terrible que le premier, vint l'abattre de nouveau.

L'impératrice Eudoxie, veuve de Valentinien III, avait été forcée d'épouser Maxime, meurtrier de son mari. Mêlant indiscrètement le sort de sa patrie à sa propre infortune, elle fit solliciter Genséric, roi des Vandales d'Afrique, de venir venger son injure. Le barbare accourut. Il entra dans Rome le 13 juin de l'année 433 ; mais il y avait encore à glaner fortement quarante-six ans après Alaric. Les Vandales pillèrent Rome pendant quatorze jours ; ils arrachèrent les portes de bronze et la toiture en bronze doré qui recouvrait l'immense coupole du panthéon d'Agrippa ; puis ils partirent, ajoutant à tout leur butin plusieurs milliers de captifs, choisis parmi les familles riches et illustres. Le plus illustre de tous était l'impératrice Eudoxie elle-même, avec ses deux filles. Elle avait été vengée, mais au prix de sa liberté et de celle de ses enfants.

Ce second désastre dépeupla encore la ville d'un grand nombre de familles romaines d'origine, qui y étaient restées pendant l'invasion d'Alaric, ou qui y étaient revenues après son départ ; cependant il est permis de croire que si cette épreuve avait été la dernière, Rome aurait conservé quelques éléments de sa société polie et lettrée ; mais l'heure du coup fatal n'était pas encore venue, et elle se fit même attendre jusqu'en 547, près d'un siècle.

Ce long espace de temps fut rempli par le règne d'Odoacre, roi des Hérules, qui mit fin à l'empire d'Occident, et par celui de Théodoric, roi des Goths, qui lui enleva le royaume d'Italie avec la vie ; mais ces événements et ces luttes n'altérèrent à aucun degré les conditions de la société romaine.

Donc, en l'année 547, dans la nuit du 16 au 17 décembre, Totila, roi des Ostrogoths, enleva Rome par surprise. Le pillage fut universel et horrible ; il ordonna à la population tout entière de quitter la ville, qu'il allait raser. Tous les habitants, pauvres ou riches, inconnus ou illustres, durent dire adieu à leurs foyers. On les dispersa dans la Campanie et dans la Calabre.

Au moment où la destruction totale de la ville allait commencer, une lettre de Bélisaire arrêta le roi barbare, qui se contenta de raser le tiers des murailles et de brûler le Capitole ; mais en partant, il laissa la ville complètement déserte. Cette solitude dura plus de quarante jours, pendant lesquels Rome se remplit des bêtes fauves descendues des forêts du Cimino et des montagnes de la Sabine.

Totila se retira devant Bélisaire, qui releva les murailles et les fit ce qu'on les voit encore aujourd'hui ; mais une intrigue de cour ayant fait rappeler Bélisaire, le roi des Ostrogoths entra de nouveau dans Rome en 549, cette fois en maître absolu ; et il le prouva bien en y amonçant les ruines des palais et des temples, amas de nobles débris auxquels on arrache de temps en temps quelque trésor, et sur lesquels sont bâtis les principaux quartiers de la Rome moderne.

A partir de ce moment il n'y a plus rien de romain dans Rome, ou du moins rien qui appartienne à la vieille aristocratie des Quirites. Tout y devint italien, les habitants, les mœurs et la langue.

Du reste, il ne faudrait pas croire que les rois goths fussent systématiquement hostiles aux lettres, aux sciences ou aux arts dont Rome était le foyer. Ils avaient fait la guerre à l'or, non à la pensée. Sous le roi Athalaric, successeur de Théodoric, Cassiodore, son ministre, dut réchauffer la tiédeur du sénat, qui laissait dépérir les écoles. Il ne

payait plus les professeurs du grand collège romain, et pourtant il n'y en avait plus que trois, un professeur de grammaire, un professeur de rhétorique et un professeur de droit, *juris expositor* (107). Le ministre du roi goth rappelle au sénat que Rome avait dû sa gloire au culte des lettres, ce qui prouve qu'il l'avait oublié ; et il lui ordonne de payer aux trois professeurs leur traitement, tous les six mois.

Au point où nous en sommes arrivés des vicissitudes de Rome, deux grands faits sont visiblement accomplis.

Premièrement, la société élégante, polie, lettrée de Rome a disparu, successivement dispersée dans tous les coins de l'empire par le vent des invasions. Plus de corporations savantes de pontifes, plus de forum aux nobles harangues, plus de bibliothèques enrichies par les manuscrits de la Grèce, plus de portiques hantés par les beaux esprits, plus d'écoles modelant la langue latine sur le type d'Athènes, plus de femmes s'étudiant avec langueur aux élégances de l'accent ionique. Peuplée des seuls habitants que pouvaient tenter et appeler ses ruines, c'est-à-dire de Sabins, de Marses, de Latins, d'Etrusques, mêlés aux faibles restes du même peuple et des esclaves abandonnés à eux-mêmes par les familles fugitives, Rome n'entendait plus résonner cette langue élégante, mais artificielle, que l'art des grammairiens et le goût de patriciens lui avaient faite, et qui était devenue un véritable dialecte grec, c'est-à-dire un idiome d'un génie étranger, isolé et perdu au milieu des dialectes nationaux de l'Italie.

Un poète anonyme de la fin du sixième siècle, dont les vers ont été retrouvés par Muratori dans les archives des chanoines de Modène, traçait ainsi le tableau de cette Rome nouvelle, dans laquelle il n'y avait plus de Romains :

« Fondée jadis par des mains illustres, aujourd'hui vaincue et captive, tu t'écroules misérablement. Depuis longtemps les nobles familles t'ont abandonnée ; ton honneur et jusqu'à ton nom sont échus aux Grecs. Il n'est plus resté dans tes murs un seul des grands noms qui dirigeaient tes destinées, et ta population libre cultive les champs helléniques ; tu as pour habitants une foule d'hommes vulgaires, venus de tous les coins du monde, et tes maîtres sont des esclaves, servant d'autres esclaves (108). »

Cette disparition du latin parlé, éteint avec la société dont il était l'organe, livrait Rome aux hommes de langue et de race italiennes ; l'unité philologique de l'Italie, brisée depuis Plaute, se trouvait rétablie : il n'y avait plus deux grammaires, ou deux règles du langage, l'une propre aux Romains, l'autre commune aux populations extérieu-

res ; ce n'était plus faire un barbarisme de parler à la manière des Latins ; et désormais, dans l'Italie purgée d'éléments grecs, il n'y avait plus, langue ou nation, rien de barbare que les Goths.

Secondement, la chute politique de Rome avait brisé la chaîne qui rattachait à son char et les anciennes nationalités italiennes, comme les Ombriens, les Sabins, les Samnites, les Etrusques, les Cisalpins, et les grandes nationalités de la Gaule et de l'Espagne. La sève originelle de tous ces peuples, détournée par la conquête et employée depuis des siècles à alimenter la vie de Rome, devenait libre désormais, et sa chaleur féconde allait ranimer et constituer en existences indépendantes et séparées ces traditions assoupies, ces aspirations contenues, ces croyances comprimées, ces âmes captives, toutes ces grandeurs antiques, humiliées mais non brisées dans la servitude, et qui allaient reprendre leurs cours naturels, comme les fleuves qu'une perturbation a momentanément contenus ou détournés.

Avec l'usage de leur liberté, toutes ces nations allaient donc revivre de leur vie propre ; et parmi tous les éléments de cette nouvelle existence, celui qui devait se manifester le plus nécessairement, le plus spontanément, c'étaient les langues locales, alors bannies presque toutes de la région des affaires publiques par la langue légale des dominateurs, c'est-à-dire par le latin.

Nous allons donc voir renaître, ou plutôt reflourir, car leur vie ne s'était jamais éteinte, ces antiques dialectes dont les monuments épigraphiques nous ont conservé les débris, et ils se glisseront peu à peu dans les actes des notaires, dans les donations aux églises, dans les concessions féodales, dans les chartes communales, jusqu'à ce que, plus hardis et cultivés à leur tour, ils s'étalent dans les poèmes.

Toutefois, un dernier obstacle les arrête encore : imitateurs des Romains, après en avoir été les spoliateurs, les barbares qui ont inondé la Gaule, l'Italie et l'Espagne ont adopté le latin comme langue politique et administrative. Leur domination comprime donc encore la nationalité de ces grands pays, comme la langue légale qu'ils ont maintenue en comprime les idiomes ; mais encore quelques années de souffrances et de captivité, et la grande et impérissable race gauloise va rentrer en possession de ses libres destinées.

Déjà la puissance des Goths dans la Gaule s'est écroulée sous les coups de Clovis, en 508, avec le royaume de Toulouse, fondé en 419, et tombant après une durée de 89 ans.

En Italie, les ravages de Totila étaient le prélude de la ruine de sa propre nation, car elle disparaissait huit ans après la prise de Rome, en 554, et après 61 ans de durée, devant les armes de Narsès.

Les Lombards, arrivés comme les Goths par les Alpes Juliennes, en 568, semblèrent prendre l'héritage des Goths ; ils durèrent plus longtemps qu'eux, n'ayant cessé d'exister comme nation et comme gouvernement qu'en 773, après une domination de 205 ans, lorsque Charlemagne détruisit leur empire et emmena leur roi, Didier, prisonnier.

En Espagne, la puissance des barbares ne fut pas plus durable.

Le royaume des Suèves, arrivés en 408, avec l'invasion du Nord, s'éteignit après une durée de 75 ans, absorbé par la domination des Goths.

Celle-ci fut détruite à son tour par les Arabes en 712, après une durée de 293 ans, même en la comptant de la fondation du royaume de Toulouse, en 419.

En résumé, la Gaule était délivrée des Goths en 508 ; l'Italie, en 554 ; l'Espagne en 712. Plus tenaces, les Lombards disparaissaient néanmoins en 773. Avant la fin du huitième siècle, les trois grands peuples de race gauloise, sauf la partie de l'Espagne envahie par les Arabes, reprirent le cours de leurs traditions et de leurs destinées.

Emporté comme les flots d'une mer qui se retire, le latin laisse donc désormais à découvert toutes les langues populaires qu'il avait non pas étouffées, mais voilées aux regards des lettrés.

Délivrées de cette oppression, et rentrées désormais dans les usages publics, ces langues vont commencer un travail intérieur de reconstitution ; de nouvelles mœurs vont naître ; et, avec ces mœurs, ces langues locales chercheront et trouveront dans un ardent et vaste mouvement de renaissance un éclat que leur donneront les troubadours de la France, les jonglars de l'Espagne et les giullari de l'Italie.

NOTES

(1) A. Schleicher, *les Langues de l'Europe moderne*, trad. par Hermann Ewerbeck, Paris, 1852.

(2) Max Müller, *la Science du langage*, II^e leçon, p. 81.

(3) Lorenzo Hervas, *Catalogo de las lenguas conocidas*, art. III, p. 23, t. I, Madrid, 1800.

(4) Τα συνοικισαντα εθνη των Ρωμαιων πολιν Ἑλληνικα ην, εκ των επιφανεστατων αποικισθεντα τοπων, αλλ' ουχ ωσπερ ενιοι νομιζουσι, βαρβαρα και ανεοια. — Dion. Halicar., *Antiq. roman.*, lib. I, cap. LXX.

(5) Ου βαρβαρους επιθεν εναι τους οικιστας της Ρωμης, αλλ'εκ πολλων τοπων συνεληλυθοτας Ελληνας. — *Ibid.*, cap. LXXII.

(6) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. I, cap. I.

(7) Dion. Halicarn., *Antiq. roman.*, lib. II, cap. XXXV.

(8) *Ibid.*

(9) « Non Romanos ait graecè locutos, cum Romulus, urbis conditor, verbis latinae linguae locutus sit ; sed quod olim lingua graecae gentis eadem fuerit cum latina, parum prota ione mutata. » — Fest., *Fragment.* 95.

(10) Ῥωμαιων δε φωνην μεν ουτ' ακραν βαρβαρον, ουδ' απηρτισμεπως Ελλαδα φθεγγονται, πικτην δε τινα εξ αμφοιν, ησ εστιν η πλειων Αιολις. — Dion. Halic., *Antiquit. roman.*, lib. I, cap. XC.

(11) Plaut., *Asinar.*, Prolog., v. 210.

(12) Pompon. Fest., *De Verbor. significat.*, c. CLXXXIV.

(13) Dion. Halicarn., *Antiq. roman.*, lib. I, cap. LXXXIX.

(14) « Grammatica Romae ne in usu quidem olim (...) antiquissimi (...) poetae et oratores semi-graeci erant. » — Sueton., *De Illustr. grammat.*, c. I.

(15) « Haec divisio mea ad graecum praecipue sermonem pertinet, nam et maxima ex parte romanus inde conversus est, et confessis quoque graecis utimur verbis. » — Quintilian., *Inst. orator.*, lib. I, cap. V.

(16) « Illa ex graecis orta (...) quae sunt plurima, praecipuè aeolica ratione, cui est sermo noster simillimus, declinata. » — *Ibid.*, lib. I, cap. VI.

(17) « Graecae latinaeque linguae conjunctissimam cognationem natura dedit ; nam et iisdem orationis partibus, absque articulo, quem Graecia sola sortita est, iisdem paene observationibus, figuris, constructionibusque uterque sermo distinguitur ; ut

propemodum qui utramvis artem didicerit, ambas noverit.» — Macrob., *De Différent. et societatis. graeci latinique verbi*, § 1.

(18) « Cum ab omni sermone graeco loquela latina pendere videatur, quaedam inveniuntur vel licentia ab antiquis, vel proprietate linguae latinae, quae *idiomata* appellantur. » — Diomedes, *De Oration. et ejus partibus*, p. 290, edit. Putschii.

(19) Le plus savant et le plus habile historien de la langue latine est incontestablement un Allemand du commencement du dix-septième siècle, nommé en latin Joh. Nicolas Funcius, lequel a publié trois volumes in-8°, intitulés : *De pueritia, adolescentia et virilitate linguae latinae* ; Masburgi-Cattorum, 1627. Tout ce qui a été fait depuis sur ce sujet est fort au-dessous de ce livre remarquable.

(20) Διαλεκτος εστι λεξις ιδιον χαρακτηρα τοπου ενφαινουσα. — Saint Clément., *Strom.*, lib. I.

(21) « Neque omnis origo est nostrae linguae e vernaculis verbis. » — Varr., *De Lingua latin.*, lib. IV, cap. I.

(22) Varro, *De Lingua latin.*, p. 23, édit. Egger.

(23) *Ibid.*, p. 47.

(24) *Ibid.*, p. 53, 92, 38,42, 86, édit. Egger.

(25) Aul.-Gell, *Noct. Attic.*, t. I, p. 211, édit. Panckoucke.

(26) Pompon. Fest., *De Verbor. significat.*, p. 116, édit. Egger.

(27) Macrob., *Saturnal.*, t. I, p. 377, édit. Panckoucke.

(28) Sueton. Tiber., cap. I.

(29) Varr., *De Lingua latin.*, p. 29, 30, édit. Egger.

(30) Macrob., *Saturn.*, t. I, p. 51, édit. Panckoucke.

(31) Dans le *Truculentus*, Plaute se moque des Prénestins, qui mangeaient la moitié de leurs mots, et disaient *rabo* pour *arrabo*, arrhes, t. IX, p. 288, édit. Panckoucke.

(32) Quintilien rappelle la colère de Lucilius, reprochant à Vectius de mêler au latin des mots prénestins, sabins et étrusques. — Quintil., *Instit. orator.*, lib. I, cap. V.

(33) Voici comment nous avons procédé :

Afin d'avoir un inventaire exact des mots, nous avons pris pour le grec le *Thrésor* de Henri Estienne et pour le latin le *Lexique* de Facciolali et de Forcellini. Nous avons conféré mot pour mot les deux Glossaires. Cette méthode exclut donc toute erreur.

(34) Quintilian., *Instit. orator.*, lib. VIII, cap. II.

(35) « Latine loqui a Latio dictum est ; quae locutio adeo est eversa, ut vix ulla ejus pars maneat innoxia. » — Pompon. Fest., *De Verbor. significat.*, lib. X, cap.

(36) Macrobe a donné une belle et exacte définition de l'infinif. Il l'appelle « le nom des actions ». « Intelligitur maximam vim in infinito esse modo, si quidem verba rerum nomina sunt. » — *De Different. et societ. graeci latinique verbi*, § 17.

(37) « Graecia capta ferum victorem cepit, et artes intulit agresti Latio. » *Epist.* I, lib. II.

(38) Velleius Patercul., *Histor. roman.*, lib. II, cap. I.

(39) Nous ne comparons ces quatre poètes qu'au point de vue de la langue qu'ils emploient.

Moins correct que Malherbe, Ronsard était plus savoureux et plus varié. Plaute était aussi un moins bon grammairien que Térence, mais il était un bien plus grand poète.

(40) Τηλικαυτη γαρ η διαφορα γεγωνα της διαλεκτου, και παρα Ρωμαιοις της νυν προς αρχαιαν, ωστε τους συνητωτατους ενια μολις εξ επιστασεως διακρινειν. — *Polyb.*, lib. III, cap.

(41) C'était un grammairien grec. — Sueton., *De Clar. rhetor.*

(42) Malherbe mourut en 1628 ; et le Dictionnaire de l'Académie parut en 1694.

(43) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, lib.

(44) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 259, édit. Egger.

(45) Egger, *Latini sermon. vetust. reliq.*, p. 207, 208.

(46) Varr., *De Ling. lat.*, p. 94, édit. Egger.

(47) Egger, *Latini sermon.*, p. 207.

(48) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. I, cap. XXXII.

(49) Egger, *Latin. sermon. vetust. reliq.*, p. 193.

(50) Plaut., *Captiv.*, t. VI, p. 12, édit. Panckoucke.

(51) Plaut. *Persa*, t. VII, p. 90, édit. Panckoucke.

(52) Plaut., *Casina*, t. III, p. 102, même édit.

(53) Egger, *Latin. sermon. vetustior. reliq.*, p. 181.

(54) *Ibid.*, p. 136.

(55) Aul.-Gell., t. I, p. 43, édit. Panckoucke.

(56) Egger, *Latin. sermon. vetust. reliq.*, p. 186.

(57) *Ibid.*, p. 208.

- (58) « Aliud latine, aliud grammaticae loqui. » Quintilian., *Institut. orator.*, lib. I, cap. VI.
- (59) « Latinitas est incorrupta loquendi observatio, secundum romanam linguam » — Diomed., *De Latinitat.*, lib. II. — Il vivait pendant le cinquième siècle.
- (60) « In quoquo verbo quotidiani sermonis foeda et pudenda vitia reprehendi. » — Cicer., *De Claris Orator.*, Dialog.
- (61) Cicer., *De Oratore*, lib. III, cap. XI.
- (62) « Latina exiguis finibus contenta erant ; graeca in omnibus fere gentibus legebantur. » — Cicer., *Pro Archia*, cap. X.
- (63) « Absque articulo, quem sola Graecia sortita est. » — *Ibid.*
- (64) « Δυικον, id est dualem, nulla latinitas admisit. » — Macrob., *De Different. et societ. graeci latinique verbi*, § 1.
- (65) Les grammairiens l'appelaient pour cela le cas latin, *casus latinus*. — Varr., *De Lingua lat.*, p. 191, édit. Egger.
- (66) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, p. 43, 45, édit. Panckoucke.
- (67) Terent., *Eunuch.*, v. 597, 8.
- (68) Ces ambiguïtés sont naturelles à la langue latine ; Quintilien en cite plusieurs exemples, dont quelques-uns sont empruntés à Virgile.
- (69) Plaut., *Truculent.*, t. IX, p. 202, édit. Panckoucke.
- (70) *Ibid.*, *Fragment.*, t. IX, p. 348.
- (71) Terent., *Eunuch.*, v. 509.
- (72) *Ibid.*, v. 889, 890.
- (73) Macrob., *Saturnal.*, lib. I, cap. V.
- (74) Juven., *Satir.* XV, v. 4.
- (75) Suet., *De Rhetor. illustrib.*, cap. II.
- (76) Cicer., *Brut.*, cap. IX.
- (77) Quintilian., *Institut. orator.*, lib. I, cap. I.
- (78) *Ibid.*, cap. IV.
- (79) Sueton., *De Grammat. illust.*, cap. III.
- (80) *Ibid.*, cap. XVII.
- (81) Sueton., *Jul. Caes.*, cap. XLII.

- (82) Athénée, lib. V, cap. I.
- (83) Strab., *Geograph.*, lib. XVII.
- (84) Philostrate., *De Sophist.*, lib. I, *Vit. Dion. miles.*
- (85) Strab., *Geograph.*, lib. IV. — Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. XLIII.
- (86) S. August., *Confession.*, lib. V, cap. VIII.
- (87) « Gallia caesidicos docuit facunda britannos. » — Juven., *Satir.*, XV, v. 3.
- (88) Tacit., *Agricol.*, cap. XXI.
- (89) Sidon. Apollin., *epist.*, lib. I, IV.
- (90) Cicer., *Academic.*, lib. II, cap. VI, XLVII.
- (91) Le mot est de Claude ; Sueton., *Claud.*, cap. XLII.
- (92) *Ibid.*, *Nero*, cap. VII.
- (93) S. Hieron., *In Praefat. ad lib. II, In Epist. ad Galat.*
- (94) Juven., *Satir.* XV, v. 3.
- (95) Voir la loi de Valentinien 1^{er} dans le Code de Théodose, lib. XIV, titr. IX, l. 1.
- (96) *Cod. Theodos.*, lib. XIII, tit. III, l. 11.
- (97) *Ibid.*, lib. XIV, tit. IX, l. 3.
- (98) *Ibid.*, lib. XIV, tit. IX, l. 2.
- (99) *Ibid.*, lib. XIII, titr. III, l. 1, 2, 3.
- (100) *Ibid.*, l. 4, 5.
- (101) *Ibid.*, l. 16.
- (102) « Bissula, nomen tenerae rusticum puellae. » — Auson., *Edyllia*, VII.
- (103) Claudian., *De Bell. getic.*, v. 266, 267. — Sidon. Apollin., *Carmin.*, II, v. 375.
- (104) Virgil., *Aeneid.*, I, v. 279, 280.
- (105) S. Hieron., *Ezechiel*. I, *Praefat.*
- (106) S. Hieron., *Epist.* XCI.
- (107) Cassiodor., *Variar.*, lib. IX, *Epist.* XXI.
- (108) Muratori, *Antiquit. italic. medii aevi*, t. II, *Dissertat.* XXI, p. 148.